

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 00473
Numéro SIREN : 334 300 225
Nom ou dénomination : éolane COMBREE

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2022 sous le numéro de dépôt 10399

EOLANE COMBREE

Société par actions simplifiée

Boulevard Jean-Baptiste Colbert

ZA de l'Ombrée

49520 OMBREE D'ANJOU

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Copie certifiée
conforme à l'original**

DocuSigned by:
Henri Juin
811CA51D037E477..

FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL

4, rue Fernand Forest

BP 90825

49000 COMBREE

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale Ouest Atlantique

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

EOLANE COMBREE

Société par actions simplifiée

Boulevard Jean-Baptiste Colbert

ZA de l'Ombrée

49520 OMBREE D'ANJOU

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'associée unique de la société EOLANE COMBREE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EOLANE COMBREE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Le paragraphe « Stocks » des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation et à la dépréciation des stocks. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les éléments probants justifiant de l'évaluation des stocks, contrôlé la pertinence des taux de provision pour dépréciation retenus, et nous nous sommes assurés que le paragraphe de l'annexe aux comptes annuels fournit une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Angers et Saint-Herblain, le 3 juin 2022

Les commissaires aux comptes

FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL

Deloitte & Associés

Frédéric PLOQUIN

Guillaume PILAT

Jérôme QUERO

Signé électroniquement le 03/06/2022 par
Frédéric Ploquin



Signé électroniquement le 03/06/2022 par
Guillaume Pilat



Comptes annuels

Capital souscrit non appelé

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais d'établissement

Frais de développement 409 159 389 542 19 617 86 175

Concessions, brevets et droits similaires 1 389 005 1 336 558 52 447 63 581

Fonds commercial 129 582 129 582

Autres immobilisations incorporelles 14 066 13 923 143 1 015

Avances, acomptes sur immo. incorporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Terrains

Constructions 61 349 11 015 50 334 25 619

Installations techniques, matériel, outillage 8 651 186 7 234 090 1 417 096 970 779

Autres immobilisations corporelles 2 026 408 1 838 073 188 335 235 034

Immobilisations en cours 609 428 609 428 62 294

Avances et acomptes

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Participations par mise en équivalence

Autres participations

Créances rattachées à des participations

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières 11 203 445 11 203 445 10 890 238

ACTIF IMMOBILISE**24 493 627****10 952 783****13 540 844****12 334 735****STOCKS ET EN-COURS**

Matières premières, approvisionnements 12 824 873 957 485 11 867 388 7 372 737

En-cours de production de biens 3 221 197 3 221 197 3 379 696

En-cours de production de services

Produits intermédiaires et finis 1 020 299 1 020 299

Marchandises

Avances et acomptes versés sur commandes 2 367 372 2 367 372 974 232

CREANCES

Créances clients et comptes rattachés 21 809 421 128 090 21 681 331 18 550 269

Autres créances 3 383 183 3 383 183 2 798 513

Capital souscrit et appelé, non versé

DIVERS

Valeurs mobilières de placement

(dont actions propres :)

Disponibilités 232 402 232 402 1 380 835

COMPTES DE REGULARISATION

Charges constatées d'avance 92 347 92 347 46 761

ACTIF CIRCULANT**44 951 094****1 085 575****43 865 519****34 503 043**

Frais d'émission d'emprunts à étaler

Primes de remboursement des obligations

Ecart de conversion actif 24 298 24 298 21 914

Capital social ou individuel (dont versé :	2 741 088)	2 741 088	2 741 088
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		200 000	200 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	5 271 399	5 271 399
Report à nouveau		-4 670 428	-3 334 769
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		-739 050	-1 335 659
Subventions d'investissement		825 354	147 562
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		3 628 362	3 689 620
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques		1 078 133	1 174 575
Provisions pour charges		2 003 566	1 798 224
PROVISIONS		3 081 699	2 972 798
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 285 813	1 268 535
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	24 495 458	19 866 904
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		913 106	1 420 941
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		14 803 809	7 874 086
Dettes fiscales et sociales		5 216 345	5 899 583
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		267 483	172 775
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		3 657 528	3 664 695
DETTES		50 639 541	40 167 519
Ecarts de conversion passif		81 059	29 755

	31 954 668	10 627 877	42 582 545	36 635 778
	6 265 793	43 051	6 308 845	9 050 702
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	38 220 461	10 670 928	48 891 390	45 686 480
Production stockée			591 296	-1 753
Production immobilisée			119 946	
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			931 821	1 415 789
Autres produits			90 522	172 826
			50 624 974	47 273 341
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				-6 769
Variation de stock (marchandises)			-270 504	-2 425
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			31 805 013	26 451 176
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-4 913 330	-2 007 415
Autres achats et charges externes			8 007 997	7 775 680
Impôts, taxes et versements assimilés			504 579	663 956
Salaires et traitements			10 310 903	10 595 803
Charges sociales			3 231 021	3 645 814
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			554 473	495 157
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			976 294	605 709
Dotations aux provisions			646 419	222 332
Autres charges			160 487	119 374
			51 013 353	48 558 392
CHARGES D'EXPLOITATION				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			127 334	124 633
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change			14 063	16 076
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			141 396	140 709
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			430 054	391 825
Différences négatives de change			58 639	44 050
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			488 693	435 875
CHARGES FINANCIERES				

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	26 399	476 368
Produits exceptionnels sur opérations en capital	340 903	97 415
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	558 243	531 816
PRODUITS EXCEPTIONNELS	925 544	1 105 599
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	376 851	373 796
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	492 144	49 607
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	274 224	638 958
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 143 219	1 062 360
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-214 300	-201 319
TOTAL DES PRODUITS	51 691 915	48 519 649
TOTAL DES CHARGES	52 430 965	49 855 308

Annexes

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Covid-19 et crise internationale des composants.

A la crise sanitaire s'est ajoutée en 2021 la pénurie mondiale de composants électroniques, en particulier des semi-conducteurs ainsi que la désorganisation de la logistique mondiale.

Au niveau du Groupe, cette pénurie s'est traduite par un allongement des délais de livraison des fournisseurs ce qui a ralenti la production et a généré des hausses de stocks et du BFR.

Cette pénurie s'est également étendue à l'ensemble des approvisionnements en composants électroniques, depuis les composants passifs et la connectique, considérés comme des commodités toujours disponibles, jusqu'aux circuits imprimés.

Le recours au dispositif d'activité partielle de longue durée a été mis en œuvre au cours du premier semestre 2021, puis renouvelé pour une seconde période de 6 mois (septembre 2021 à février 2022), au sein de l'ensemble des sociétés du Groupe, afin de faire face aux impacts de la crise sanitaire et de la crise mondiale des composants sur l'activité.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 57 430 661 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant une perte de 739 050 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation sur la base des hypothèses structurantes du maintien du soutien du financement de l'exploitation par le Groupe Eolane.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n°2014-03 du 05 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise.

Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de

règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissements

Les durées d'amortissement retenues sur les acquisitions de l'exercice sont les suivantes :

- * Logiciels : 3 à 5 ans
- * Matériels industriels et commerciaux : 3 à 6 ans
- * Agencements : 5 à 10 ans
- * Matériels de bureau et informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 6 à 10 ans
- * Matériels de transport : 4 à 6 ans

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Mais pour autant, l'entreprise a opté pour l'amortissement du fonds commercial suivant les possibilités offertes par le règlement.

L'entreprise a apprécié l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

En cas d'indice de perte de valeur, l'entreprise a réalisé un test de dépréciation.

Ce test est réalisé sur la base de critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Le fonds commercial a été acquis le 1er janvier 1995, pour 129 581 €. Au 31 décembre 2021 le fonds commercial est totalement amorti

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charge.

Les frais de développement sont comptabilisés à l'actif, soit un montant de 409 159.24 € au 31 décembre 2021.

Un amortissement économique sur 5 ans est comptabilisé à compter de la date de mise en service ou au début de l'utilisation prévue.

L'utilisation de la méthode de l'achèvement à compter de l'exercice 2021 a conduit à la comptabilisation d'une provision pour perte à terminaison.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieur à la valeur comptable.

Dans le poste "immobilisations financières" figure une avance financière octroyée à la société FDO pour un montant de : 10 966 611 €.

Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués au coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits et les études en cours sont chiffrés au coût d'acquisition moyen pondéré pour les matières premières et au prix de vente minoré d'un coefficient de 0.35 pour obtenir un prix de revient pour la main d'oeuvre.

Une dépréciation est effectuée sur les produits et les matières premières dont le prix de revient calculé est supérieur au cours du jour ou à la valeur probable de réalisation.

Une provision est déterminée de manière statistique sur les surstocks (stocks disponibles supérieurs aux besoins connus à la date d'inventaire) et les stocks morts (stocks sans mouvement depuis plus de 12 mois).

Les taux de provision sont fondés sur la connaissance des taux de consommations internes passés.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Les subventions sont étalées sur la durée d'amortissement des immobilisations financées.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	409 159	
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 512 520	20 133
Terrains		
	Dont composants	
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Const. Install. générales, agenc., aménag.	31 079	30 270
Install. techniques, matériel et outillage ind.	7 866 632	784 554
Installations générales, agenc., aménag.	475 159	38 675
Matériel de transport	22 189	26 710
Matériel de bureau, informatique, mobilier	1 569 845	43 311
Emballages récupérables et divers		
Immobilisations corporelles en cours	62 294	609 428
Avances et acomptes		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 027 198	1 532 949
Participations évaluées par mise en équivalence		
Autres participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts et autres immobilisations financières	10 890 238	458 285
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 890 238	458 285

FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT		409 159	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		1 532 652	
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions, installations générales, agenc.		61 349	
Installations techn., matériel et outillages ind.		8 651 186	
Installations générales, agencements divers		513 834	
Matériel de transport		48 899	
Matériel de bureau, informatique, mobilier	149 482	1 463 674	
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	62 294	609 428	
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	62 294	149 482	11 348 371
Participations évaluées par mise équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières		145 078	11 203 445
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		145 078	11 203 445

Frais d'établissements et développement	322 984	66 558		389 542
Fonds commercial	129 582			129 582
Autres immobilisations incorporelles	1 318 342	32 139		1 350 481
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 770 907	98 698		1 869 605
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	5 460	5 554		11 015
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 895 853	338 237		7 234 090
Installations générales, agenc. et aménag. divers	393 926	29 826		423 753
Matériel de transport	22 189	6 315		28 505
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 416 044	75 842	106 070	1 385 816
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 733 473	455 775	106 070	8

Frais établis.
Fonds Cial
Autres. INC.

INCORPOREL.

Terrains
Construct.
- sol propre
- sol autrui
- installations
Install. Tech.
Install. Gén.
Mat. Transp.
Mat bureau
Embal récup.

CORPOREL.**Acquis. titre**

Frais d'émission d'emprunts à étaler
Primes de remboursement des obligations

Provisions gisements miniers, pétroliers
 Provisions pour investissement
 Provisions pour hausse des prix
 Amortissements dérogatoires
 Dont majorations exceptionnelles de 30 %
 Provisions pour prêts d'installation
 Autres provisions réglementées

PROVISIONS REGLEMENTEES

Provisions pour litiges	511 310	26 893	212 350	325 853
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme	106 631	374 174	106 631	374 174
Provisions pour amendes et pénalités	34 128			34 128
Provisions pour pertes de change	21 914	24 298	21 914	24 298
Provisions pour pensions, obligations similaires	1 798 224	247 947	42 605	2 003 566
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	500 591	247 332	428 243	319 680

PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	2 972 798	920 643	811 743	3 081 699
--------------------------------------	------------------	----------------	----------------	------------------

Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	538 806	957 485	538 806	957 485
Dépréciations comptes clients	240 511	18 809	131 230	128 090
Autres dépréciations				

DEPRECIATIONS	779 317	976 294	670 036	1 085 575
----------------------	----------------	----------------	----------------	------------------

Dotations et reprises d'exploitation		1 622 713	923 536	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles		274 224	558 243	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Créances rattachées à des participations

Prêts		
Autres immobilisations financières	11 203 445	11 203 445
Clients douteux ou litigieux	6 551	6 551
Autres créances clients	21 802 871	21 802 871
Créance représentative de titres prêtés		
Personnel et comptes rattachés	12 573	12 573
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux		
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices		
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	651 967	651 967
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés		
Etat, autres collectivités : créances diverses	526 743	526 743
Groupe et associés	214 300	214 300
Débiteurs divers	1 977 600	1 977 600
Charges constatées d'avance	92 347	92 347

Montant des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

Prêts et avances consentis aux associés

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	22 420	22 420	
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	1 263 393		1 263 393
Emprunts et dettes financières divers	24 495 458		24 495 458
Fournisseurs et comptes rattachés	14 803 809	14 803 809	
Personnel et comptes rattachés	1 121 989	1 121 989	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 367 854	1 367 854	
Etat : impôt sur les bénéfices			
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 624 491	1 624 491	
Etat : obligations cautionnées			
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1 102 011	151 159	950 852
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés			
Autres dettes	267 483	267 483	
Dettes représentatives de titres empruntés			
Produits constatés d'avance	3 657 528	3 657 528	

TOTAL GENERAL	49 726 436	23 016 733	26 709 703
----------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

AUTRES IMMOBILISAT. FINANCIERES

INTERETS COURUS (SUR) 127 333,52

TOTAL AUTRES IMMOBILISAT. FINANCIERES 127 333,52**CLIENTS ET COMPTES RATTACHES**

CLIENTS FACTURES A E 3 145 940,77

TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES 3 145 940,77**AUTRES CREANCES**

FOURNISSEURS RAB.REM 164,01

ORGANISMES SOCIAUX - -27 777,69

ETAT - PRODUITS A RE 126 743,02

TOTAL AUTRES CREANCES 99 129,34

Emprunts obligataires convertibles
Autres emprunts obligataires
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières divers

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours
Dettes fournisseurs et comptes rattachés
Dettes fiscales et sociales
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
Autres dettes

Capital	2 741 088				2 741 088
Primes d'émission					
Réserve légale	200 000				200 000
Réserves générales	5 271 399				5 271 399
Report à nouveau	-3 334 769	-1 335 659			-4 670 428
Résultat de l'exercice	-1 335 659	1 335 659	-739 050		-739 050
Dividendes					
Subvention d'investissement	147 562		800 000	122 208	825 354
Provisions réglementées					

Ventes de produits finis	31 954 668	10 627 877	42 582 545	36 635 778	16,23 %
Ventes de produits intermédiaires					
Ventes de produits résiduels					
Travaux					
Etudes					
Prestations de services	3 829 053	43 051	3 872 104	6 380 333	-39,31 %
Ventes de marchandises					
Produits des activités annexes	2 436 741		2 436 741	2 670 368	-8,75 %

Produits financiers de participations	127 334	124 633
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	14 063	16 076
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	430 054	391 825
Différences négatives de change	58 639	44 050
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	376 851	373 796
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	492 144	49 607
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	274 224	638 958
- -		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	26 399	476 368
Produits exceptionnels sur opérations en capital	340 903	97 415
Reprises sur provisions et transferts de charge	558 243	531 816

Pénalités de marché	60
Domages et intérêts litiges sociaux	17 242
Charges exceptionnel sur exercice antérieur	359 549
Cession immo	43 412
Fermeture site Montbonnot	448 731
Provisions pour risques & charges	274 224

Gains sur marché	1 976
Prdoduits exceptionnel sur exercice antérieur	26 035
Cession immo	49 122
Subvention d'investissement virée au compte de résultat	158 838
Refacturation litiges Montbonnot	131 332
Provisions pour risues & charges	558 243

Cadres	70
Agents de maîtrise, techniciens et employés	87
Ouvriers (dont 7 apprentis)	169

EMPRUNTS DETTES FINANCIERES

INT/DETTES EOL DOUAR	121 160,21
INT.COUR EMP FIDUCIE	49 635,62
INT.COUR DETT TALLIN	48 394,52
INT.COUR DETT VALENC	10 235,18
INT.COUR DETT NEUILL	301,32

TOTAL EMPRUNTS DETTES FINANCIERES**229 726,85****DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH**

FOURNISSEURS FACTURE	534 405,48
FOURNISSEURS FACTURE	3 175 419,67

TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH**3 709 825,15****AUTRES DETTES**

CLIENTS CRDT - RAB.R	252 493,22
----------------------	------------

TOTAL AUTRES DETTES**252 493,22****DETTES FISCALES ET SOCIALES**

PERSONNEL - DETTES P	912 950,96
PERSONNEL - AUTRES C	208 065,00
PROV CH PATR CP	327 377,54
ORGANISMES SOCIAUX -	85 316,00
ETAT - CHARGES A PAY	132 112,00
CCSF	950 861,56

TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES**2 616 683,06****INTERETS COURUS SUR DECOUVERT**

INTERETS COURUS A PA	4 795,63
----------------------	----------

TOTAL INTERETS COURUS SUR DECOUVERT**4 795,63**

CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION

486000	CHARGES CONSTATEES D	92 346,86	46 761,42	45 585,44
TOTAL CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION		92 346,86	46 761,42	45 585,44

487000	PRODUITS CONSTATES D	-3 657 528,07	-3 664 695,38	7 167,31
TOTAL		-3 657 528,07	-3 664 695,38	7 167,31

Actions ordinaires	171 318	16
Actions amorties		
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote		
Actions préférentielles		
Parts sociales		
Certificats d'investissements		

AMORTISSEMENTS

Cumul exercices antérieurs	172 596	172 596
Exercice en cours	167 547	167 547
TOTAL	340 143	340 143

REDEVANCES PAYEES

Cumul exercices antérieurs	285 000	285 000
Exercice en cours	276 503	276 503
TOTAL	561 503	561 503

REDEVANCES A PAYER

A un an au plus	276 000	276 000
A plus d'un an et moins de 5 ans	1 104 000	1 104 000
A plus de cinq ans	819 567	819 567
TOTAL	2 199 567	2 199 567

Montant pris en charge ds exerc.	276 737	276 737
----------------------------------	---------	---------

Transferts de charges de personnel	5 153
Transferts de charges d'exploitation	3 132

.

Mobilisation affacturage	4 882 676	4 882 676
Matériel industriel	342 382	342 382

BASE DE CALCUL DE L'IMPOT

Taux Normal	26,50%	(376 381)
Taux Normal		
Taux Réduit		
Plus-Value à LT		
Concession de licences		
Contribution locative		

CREDITS D'IMPOT

Compétitivité Emploi		
Crédit recherche		114 559
Crédit formation des dirigeants		
Crédit apprentissage		
Crédit famille		
Investissement en Corse		
Crédit en faveur du mécénat		

AUTRES IMPUTATIONS

RESULTAT DE L'EXERCICE	-739 050
Impôt sur les bénéfices	-214 300

RESULTAT AVANT IMPOT	-953 350
-----------------------------	-----------------

Provisions sur immobilisations
Provisions relatives aux stocks
Provisions sur autres actifs
Amortissements dérogatoires
Provisions spéciales réévaluation
Plus-values réinvesties

PROVISIONS REGLEMENTEES

AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES

RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)	-953 350
--	-----------------

Résultat courant	(735 675)	(42 058)	(693 617)
Résultat exceptionnel à court terme	(217 674)	(57 683)	(159 991)
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés			
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
RESULTAT COMPTABLE	(953 349)	(99 741)	(853 608)

IMPOT DU SUR :

Provisions réglementaires :

Provisions pour hausse de prix

Provisions pour fluctuation des cours

Provisions pour investissements

Amortissements dérogatoires

Subventions d'investissement

Ecart de conversion actif

24 298

TOTAL ACCROISSEMENTS**24 298**

IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :

Charges non déductibles temporairement

Congés payés

Participation des salariés

Provision et charges à payer non déductibles de l'exercice

733 432

Ecart de conversion passif

81 059

Provision indemnités fin de carrière (solde N-1)

1 709 394

TOTAL ALLEGEMENTS**2 523 885**

IMPOT DU SUR :

Plus-values différées

CREDIT A IMPUTER SUR :

Déficits reportables

Moins-values à long terme

FINANCIERE DE L'OMBREE	SAS	11 336 464	100,00 %
SIREN : 413101957			

Adresse du siège social
8 Boulevard Détriché
49000 ANGERS

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/1999, la société SAS EOLANE COMBREE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS FINANCIERE DE L'OMBREE sis 8 Boulevard Détriché - 49000 ANGERS.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La convention d'intégration a fait l'objet d'un avenant à effet au 01 janvier 2021 :
La société mère pourra, à sa seule discrétion, décider de rétrocéder à la filiale déficitaire une quote-part de l'économie d'impôt réalisé par le groupe du fait de la prise en compte dudit déficit, pour le calcul du résultat d'ensemble.

Nature de la rubrique « Impôts sur les bénéfices » : Crédit d'impôt recherche : 114 559 €

Autres engagements

Fiducie 1

Suivant un acte sous seing privé en date du 28 juillet 2017, la société a conclu une convention de fiducie sureté-gestion avec notamment, la société "FINANCIERE DE L'OMBREE" (Constituant) et la société "SOLUTIONS FIDUCIE" (Fiduciaire), en garantie de remboursement de diverses sommes mises à disposition de la société "FINANCIERE DE L'OMBREE".

Aux termes de cet acte les créances détenues par la société "FINANCIERE DE L'OMBREE" ont été transférées à la société "SOLUTIONS FIDUCIE".

A la clôture de l'exercice, le solde des dettes vis-à-vis de la société "SOLUTIONS FIDUCIE" s'élève à la somme de : 7 803 206 euros, avec intérêts courus.

L'Associée Unique de la société EOLANE COMBREE est désormais la société SOLUTIONS FIDUCIE.

Fiducie 2

Suivant un acte sous seing privé en date du 25 juillet 2019, la société a conclu une convention de fiducie sureté-gestion avec notamment, la société "FINANCIERE DE L'OMBREE" (Constituant) et la société "SOLUTIONS FIDUCIE" (Fiduciaire), en garantie de remboursement de diverses sommes mises à disposition de la société "FINANCIERE DE L'OMBREE".

Engagements retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière.
Les engagements correspondants ont été constatés au bilan sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements sont évalués en prenant compte des hypothèses démographiques et économiques tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0.97 % (moyenne des taux IBOXX des 5 dernières années)
- Taux de croissance des salaires : 1,5 %
- Age de départ volontaire à la retraite : 62-63 ans
- Espérance de vie : Table de génération INSEE 2019
- Taux de rotation individualisé selon l'âge évoluant de 8,93 à 16 ans à 0,1 à 63 ans (turn over moyen)

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées s'élève à : 1 912 817 euros.

Sensibilité au taux d'actualisation

Pour information, le taux IBOXX au 31 décembre 2021 s'élève à 0,98 % (contre 0.97% pour le taux utilisé). L'écart entre les deux taux étant très faible, l'impact sur les engagements est non significatif.

Evènements postérieurs à la clôture

Le Groupe Eolane a signé le 15 février 2022, un nouvel accord avec ses actionnaires, ses banques et l'Etat Français afin de renforcer les fonds propres du Groupe et de réduire sa dette. Ce nouvel accord a été négocié dans le cadre d'une conciliation qui a fait l'objet d'une homologation, le 25 février 2022.

Les grandes lignes de cet accord prévoient

- Un renforcement de capital social du groupe de 50 M€ sous la forme d'une transformation en capital de la dette bancaire ainsi que de la dette obligataire de la holding Financière de l'Ombrée.
- Un apport de liquidités supplémentaires lié une augmentation en capital en numéraire de l'actionnaire 1M€ et un prêt FDES de 30M€.
- La disparition des deux fiducies mises en place en 2017 et 2019 et la restitution de leur trésorerie à Financière de l'Ombrée.
- Un désendettement net du Groupe de 19M€.
- Un ratio d'endettement sur fonds propres qui devrait être ramené à moins de 0,6

Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société et du Groupe

L'activité est prévue en croissance en 2022 avec une priorité donnée à l'amélioration de la profitabilité.

La Société poursuit le déploiement de son plan stratégique qui doit conduire le Groupe à atteindre un chiffre d'affaires de 500 millions d'euros en 2026.

Le premier semestre 2022 reste fortement marqué par des tensions sur les approvisionnements de composants dans le monde, ce qui pénalise la production à court terme.

La direction de la Société reste néanmoins confiante dans sa capacité à délivrer sur 2022 les objectifs fixés.

Incidence de la Guerre en Ukraine.

Le contexte Géopolitique actuel n'a pas d'incidence directe sur l'entreprise qui n'a pas d'activité en Russie et en Ukraine. Cependant, à ce stade, il est difficile d'anticiper avec précision les impacts indirects que cela pourrait avoir sur les approvisionnements.

EOLANE COMBREE

Société par actions simplifiée
au capital de 2.741.088 euros

Siège social : Boulevard Jean-Baptiste Colbert, ZA de l'Ombree – 49520 Ombree d'Anjou
334 300 225 RCS Angers
la « **Société** »

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 17 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le 17 juin,

La société FINANCIERE DE L'OMBREE, société par actions simplifiée, au capital de 54.907.408 euros, dont le siège social est situé 8 boulevard Charles Détriché – 49000 Angers, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro unique 413 101 957, représentée par Monsieur Henri JUIN, Président de MTCM, elle-même Président du Directoire de FINANCIERE DE L'OMBREE (ci-après l'« **Associé Unique** »),

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, FINANCIERE DE L'OMBREE a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 le 2 mai 2022 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition des co-commissaires aux comptes, DELOITTE ASSOCIES et FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL.

L'Associé Unique, a pris connaissance du rapport des co-commissaires aux comptes sur les comptes annuels.

II - A pris les décisions suivantes :

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport des co-commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement des mandats des Co-commissaires aux comptes titulaires,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport des co-commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé Unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 5.506 euros, ainsi que l'imposition correspondante.

En conséquence, l'Associé Unique approuve les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé et dont le compte rendu lui a été fait et donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à <739.050> €, en totalité, au poste « report à nouveau ».

Après cette affectation, le poste « report à nouveau » est porté de <4.670.428> € à <5.409.478> €.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont égaux à 3.628.362 €, soit supérieurs à la moitié du capital social, qui s'élève quant à lui à 2.741.088 €.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DÉCISION

Conformément à la loi, l'Associé Unique rappelle qu'au titre des 3 derniers exercices, il n'a été distribué aucun dividende.

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DÉCISION

A toutes fins utiles, l'Associé Unique approuve les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce qui ont été conclues et/ou renouvelées tacitement avec la Société au cours de l'exercice écoulé, à savoir :

- **Convention de management fees entre FINANCIERE DE L'OMBREE et la Société**

La société FINANCIERE DE L'OMBREE, Président et Associé Unique de la Société, a fourni des prestations de services en matière administrative, comptable, financière, fiscale et juridique à la Société, moyennant une redevance annuelle de 3.560.810 euros, au titre de l'exercice écoulé.

- **Convention de comptes courants entre FINANCIERE DE L'OMBREE et la Société**

La société FINANCIERE DE L'OMBREE, Président et Associé Unique, a consenti une avance en compte courant à la Société, avance reconduite annuellement. Depuis le 1^{er} janvier 2020, les avances en compte courant sont soumises à un taux d'intérêts qui, utilisé à la date de clôture, sera égal à la moyenne annuelle des taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit pour les prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à 2 ans.

Les intérêts acquis chaque année et non payés seront capitalisés et porteront eux-mêmes intérêts au même taux.

- **Convention d'intégration fiscale entre FINANCIERE DE L'OMBREE et la Société**

La convention d'intégration a fait l'objet d'un avenant à effet du 1^{er} janvier 2021 aux termes duquel la société mère (FINANCIERE DE L'OMBREE) pourra, à sa seule discrétion, décider de rétrocéder à la filiale déficitaire une quote-part de l'économie d'impôt réalisé par le groupe du fait de la prise en compte dudit déficit, pour le calcul du résultat d'ensemble.

L'Associé Unique précise que les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'Associé Unique.

Cette décision est adoptée.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président,

- prend acte de l'arrivée au terme des mandats du cabinet DELOITTE & ASSOCIES (RCS Nanterre 572 028 041), Commissaire aux comptes titulaire et de BEAS (RCS Nanterre 315 172 445), Commissaire aux comptes suppléant à l'issue des présentes décisions ;
- décide de renouveler uniquement le mandat du cabinet DELOITTE & ASSOCIES (RCS Nanterre 572 028 041) en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour les six exercices à venir, ce mandat expirant ainsi à l'issue des décisions de l'Associé Unique (ou de la collectivité des associés le cas échéant) appelée en 2028 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 ;
- prend acte de l'arrivée au terme des mandats du cabinet FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL (RCS Angers 303 526 966), Commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Sébastien Vialatte, Commissaire aux comptes suppléant à l'issue des présentes décisions ;
- décide de renouveler uniquement le mandat du cabinet FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL (RCS Angers 303 526 966) en qualité de Commissaire aux comptes titulaire pour les six exercices à venir, ce mandat expirant ainsi à l'issue des décisions de l'Associé Unique (ou de la collectivité des associés le cas échéant) appelée en 2028 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette décision est adoptée.

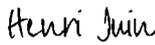
SIXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités qui seraient nécessaires.

Cette décision est adoptée.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

PAGE DE SIGNATURE

DocuSigned by:

811CA51D037E477..

FINANCIERE DE L'OMBREE
Associé Unique

Par : MTCM, Président du Directoire

Par : Henri JUIN, Président de MTCM